



Aide parent isolé, toujours mariée

Par **epervier**, le **24/05/2012** à **16:37**

Bonjour,

Je suis mariée avec 1 enfant.

Lorsque mon mari a perdu son emploi, je l'ai mise à la porte du domicile conjugal pour toucher les aides pour parent isolé. (je ne voulais pas me retrouver à la rue avec mon enfant).

Cela fait 8 mois que je touche l'API et l'aide au logement.

étant toujours mariée (aucun jugement n'a encore été rendu), ai je vraiment droit à l'API?
Si mon époux déclare être toujours marié et notre enfant à sa charge, est ce que je perdrais mes aides?

cordialement